

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction
des eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 4 Octobre 2019.

Étaient présents :

Mmes Goube, Haverlant, Leveugle, Leys, Massart, MM. Ben Amor, Cambien,
Detournay, Dissaux, Gosset, Waymel.

Étaient excusés :

Mmes Bouchart, MM. Cauche, Desplanque, Godefroy, Haesebroeck, Houssin,
Legrand, Lefebvre, Petit, Vicot.

**Choix du futur mode de gestion des installations de production et
d'amenée d'eau du Smael**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1,
L1411-4 et L1413-1 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission de Délégation de Service Public ;

Vu le rapport établi présentant les caractéristiques des différents modes de gestion
relatifs à la gestion du service public de l'eau potable sur le périmètre du Smael, qui
restera annexé à la présente délibération.

Considérant les conclusions du rapport préconisant le recours à un contrat de
concession sous la forme d'une délégation de service public pour la gestion du
service public de l'eau potable ;

Considérant les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire ;

D É L I B È R E

ARTICLE I : Approuve le principe du recours au contrat de concession, sous la forme
d'une délégation de service public, pour la gestion service public de l'eau potable, au
vu du rapport ci-annexé contenant les caractéristiques des prestations que doit
assurer le concessionnaire.

ARTICLE II : Autorise Monsieur le Président à lancer et mener la procédure de mise
en concurrence du contrat et à prendre l'ensemble des actes juridiques liés à cette
procédure.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Jean Claude DISSAUX,

VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le

14 OCT. 2019

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX